

pionniers mourides : un exemple de colonisation agricole spontanée des terres neuves au Sénégal

G. ROCHETEAU

ORSTOM

RÉSUMÉ

Le mouridisme en pays wolof sénégalais fournit le cas remarquable d'un système d'organisation sociale fondamentalement orienté vers la colonisation agricole, l'expansion territoriale et une agriculture spéculative. Les déterminants socio-économiques et les modalités de la mobilité géographique en pays wolof mouride sont brièvement évoqués.

L'occupation du sol dans les Terres Neuves, dans les conditions actuelles du peuplement, donnent lieu à de véritables stratégies de contrôle foncier dont le résultat est un système d'économie rurale très différencié (grandes et petites exploitations; agriculture d'entreprise, agriculture traditionnelle familiale et maraboutique) et une accentuation du caractère extensif de l'agriculture.

L'évolution du système de production agricole, lorsque l'on passe des anciens terroirs aux Terres Neuves, est observée au niveau micro-économique : les éléments de continuité tout autant que les modifications constatées sont l'effet d'une logique paysanne invariable dont la composante la plus visible est la rationalité des décisions des agriculteurs concernant l'allocation de leur temps de travail dans des emplois alternatifs.

ABSTRACT

The Mourids in Wolof country (Senegal) are a remarkable example of a system of social organization basically directed towards agricultural colonization, territorial expansion and speculative agriculture. A short summary of socio-economic determinants and geographical mobility in Mourid Wolof country is given.

Land tenure in the New Lands under current settlement conditions gives rise to a series of land control tactics resulting in a highly differentiated system of rural economy (large and small farmholdings, agricultural enterprise, traditional family and marabout agriculture) and an increased tendency towards extensive agriculture.

The evolution we can note in the system of agricultural production as we pass from the old plots to the New Lands is considered on a micro-economic level : both the elements of continuity and the changes observed are the result of an unvarying peasant logic, the most evident factor of which is the rationality the farmers show in their decisions concerning distribution of work-time between alternating occupations.

Les résultats de l'agriculture en pays wolof mouride au Sénégal ont souvent fait l'objet d'une appréciation négative : agriculture spéculative, donnant une importance exagérée à la culture de rente sur la production autoconsommée ; agriculture extensive, peu soucieuse du maintien des équilibres agro-économiques et ne permettant pas les fortes densités de population. Dans ces conditions, la propension à l'expansion territoriale observée chez les populations concernées devient un problème d'aménagement du territoire. Les modalités d'installation et les comportements agricoles des migrants wolofs mourides dans les Terres Neuves du Sénégal relèvent de dynamismes internes à la société concernée et de motivations économiques dont ne pourront éviter de tenir compte ceux qui voudront, de l'extérieur, en modifier le cours ou en rectifier les effets.

UN SYSTÈME D'ORGANISATION SOCIALE ORIENTÉ VERS LA COLONISATION AGRICOLE, UNE AGRICULTURE SPÉCULATIVE, ET L'EXPANSION TERRITORIALE

Les mourides du Sénégal sont les adeptes d'une Confrérie islamique fondée à la fin du XIX^e siècle par le prophète Amadou BAMBA sur le modèle des Grandes Confréries qui se sont développées dans le monde arabe et en Afrique du Sud du Sahara à partir du XII^e siècle.

On en retrouve dans le bambisme les caractères généraux : autorité d'un chef religieux initiateur d'une liturgie spécifique et investi de pouvoirs mystiques particuliers qui en font un médiateur entre les hommes et l'au-delà. obéissance supposée absolue des disciples liés à un marabout par un lien personnel de soumission librement consenti.

La particularité du mouridisme sénégalais est d'avoir fait de la relation de Maître à disciple le point de départ d'une stratification sociale à base économique : l'offrande religieuse s'y trouve à l'origine d'une accumulation de biens entre les mains des Marabouts et les hiérarchies confrériques prenant la suite des chefferies traditionnelles éclatées sous l'effet de la pénétration coloniale se sont constituées en pouvoir centralisé incontestablement dominant dans une vaste partie de l'intérieur du pays wolof.

Amorcé, au début du siècle, à partir des premiers foyers de regroupements mourides (dans la région de Touba et Diourba) un vaste mouvement de conquête pionnière, dirigé par les marabouts, s'est développé en suivant, en direction de l'Est, la pénétration des voies de communication — routes et surtout voies ferrées — gagnant ainsi à la colonisation agricole toute la partie centrale du pays. Bien que l'on assiste à un ralentissement du peuplement et à une stabilisation du front pionnier depuis 1945, comme conséquence d'une part de la raréfaction des terres vacantes, d'autre part de l'exutoire représenté par l'accélération des migrations urbaines, la marche vers l'Est se poursuit aujourd'hui et prolonge ses avancées au sud vers le Saloum et le Sénégal oriental.

Plusieurs facteurs ont joué de façon concomitante pour transformer le mouvement mouride en un système d'organisation sociale orienté vers la colonisation agricole et l'expansion de l'arachide.

Outre les considérations tenant à ses origines qui en ont essentiellement fait un foyer de regroupement de populations d'agriculteurs et indépendamment du facteur critique constitué par l'existence d'un arrière-pays vide d'hommes qui rendit possible une politique d'expansion territoriale, on met généralement en avant l'efficacité, du point de vue de l'en-

cadrement et de la capacité de mobilisation des masses, d'un système d'autorité fortement centralisé et légitimé par une idéologie d'inspiration mystique qui privilégie l'ascétisme et l'abdication de la personnalité.

Le facteur négligé, tout au moins parmi ceux rendant compte de la rapide extension de la culture de rente, relève de motivations tenant aux intérêts du groupe dirigeant : les Marabouts semblent bien, en effet, avoir considéré leur position dominante au sein de la Confrérie comme un moyen d'obtenir des avantages matériels grâce aux prestations en travail et en argent fournies par les disciples et ils auraient ainsi encouragé la monétarisation de l'économie dans un but d'accumulation et d'utilisation privative du capital.

On ne saurait de même omettre le fait que l'exceptionnelle réussite du Mouridisme tient, dans une mesure non négligeable à l'appui apporté à la Confrérie par l'administration centrale soucieuse d'encourager un mouvement axé sur le développement de l'économie de traite, en particulier par l'ouverture de voies d'accès aux Terres Neuves, l'écoulement des produits et, surtout, la solution du problème de l'eau dans les zones de colonisation récente : l'attrait exercé de ce point de vue par les villages mourides sur les cultivateurs sénégalais de toutes origines a incontestablement contribué à l'expansion de l'influence religieuse de la Confrérie.

Deux éléments du contexte doivent en outre être pris en compte : la pression démographique dans les zones de départ des migrations pionnières et les composantes spécifiques de la mobilité dans la société wolof.

L'examen de l'évolution des effectifs de population en pays wolof d'influence mouride permet certaines conclusions :

les zones de peuplement très ancien avaient déjà atteint en 1904, soit aux tous débuts de l'expansion mouride, des effectifs égaux voire supérieurs à ceux que l'on observe dans le courant des années 50 ;

Les zones correspondant à la première grande vague des migrations, entre 1904 et 1929, et qui constituent aujourd'hui le cœur du pays mouride, voient leurs populations se stabiliser aux alentours de 1930 ;

par contre, les effectifs démographiques dans les parties orientales du Bassin arachidier augmentent régulièrement depuis l'origine, la grande poussée se situant entre 1930 et 1950, soit à partir du moment où le peuplement du vieux pays mouride, correspondant à la première vague de colonisation, s'est trouvé complètement réalisé. Une fois atteint un certain seuil critique de densité de peuplement dans une zone donnée, la population se stabilise : on peut donc admettre qu'à partir de ce moment le taux d'émigration dans la zone considérée s'établit à un niveau équivalent à celui du taux de croissance naturelle de la population.

Par ailleurs, les observations d'enquête portant sur les filières individuelles de migration font apparaître que la mobilité interne aux régions de peuplement ancien est considérable et que l'installation en zone pionnière ne se réalise qu'à l'issue d'un certain nombre d'étapes intermédiaires dont l'échelonnement ne correspond pas nécessairement à une progression d'ouest en est, soit des territoires les plus densément peuplés aux territoires les moins densément peuplés. Il semble bien ainsi que l'installation dans les Terres Neuves puisse être interprétée du point de vue des migrants individuels, comme une sorte de passage à la limite, comme l'aboutissement d'une série de déplacements en spirale, dont elle ne constitue pas forcément l'issue définitive, laissant la porte ouverte à des retours dans les anciens terroirs.

L'émigration paraît bien, enfin, constituer une voie par laquelle la société considérée répond à l'une de ses contradictions internes, à savoir l'apparition de discordances entre les structures familiales de l'autorité et le système des prééminences en matière de contrôle foncier : lorsqu'un conflit d'autorité se développe au sein du groupe familial, tout particulièrement dans le cas où un « cadet » ne se trouve plus disposé à assumer envers son aîné les obligations que ce dernier attend de lui, la meilleure issue sera pour le premier d'opposer à ses obligations envers l'aîné d'autres obligations également respectées dans la société wolof, à savoir les obligations de solidarité et d'assistance envers la famille maternelle ou, encore plus, le devoir de répondre à l'appel d'un marabout, impliqué dans le serment de soumission que le disciple formule devant le Sérigne qu'il s'est choisi.

L'instabilité du peuplement en pays wolof mouride doit évidemment être mise en relation avec le caractère spéculatif et extensif de l'agriculture. La mobilité y est en quelque sorte devenue une norme, en fonction de laquelle les paysans élaborent leurs projets; le système de culture — successions culturales, pratiques de la jachère et techniques de restitution de la fertilité — est structuré en fonction d'un horizon économique à court terme, sans considération du maintien à long terme des équilibres agro-économiques.

LES DETERMINANTS ET LES MECANISMES DES ATTRIBUTIONS FONCIERES DANS LES ZONES PIONNIERES

Aux termes de la loi relative au domaine national votée le 16 juin 1964, l'Etat du Sénégal devient l'unique maître de la terre qu'il gère dans l'intérêt général. « Les zones pionnières sont mises en valeur dans les conditions fixées par les plans de développement et les programmes d'aménagement ». A cet effet, des portions de ces zones sont affectées par décret soit à des communautés rurales, existantes ou nouvelles, soit à des associations coopératives ou toutes autres organisations créées sur l'initiative du gouvernement ou avec son agrément et placées sous son contrôle » (article II).

Il est parfaitement évident qu'au moins en ce qui concerne les terres pionnières, les conséquences et les modalités d'application de la loi seront fort différentes selon que l'on aura affaire à une colonisation provoquée et planifiée par les responsables des programmes d'aménagement du territoire ou, comme c'est le cas pour les terres neuves en pays wolof mouride à une colonisation agricole spontanée.

L'administration locale n'intervient ici ni dans le recrutement, ni dans la sélection des migrants, son rôle se limite à arbitrer entre les candidatures émanant des représentants des différentes catégories de migrants — marabouts mourides de lignées différentes, agissant en leur nom ou au nom des agriculteurs mourides susceptibles de les rejoindre dans les terres neuves, mais aussi marabouts d'autres confréries ou grands propriétaires laïcs ayant la possibilité de mettre en valeur de vastes superficies en recourant à une main-d'œuvre salariée. Les représentants de l'administration s'efforcent de contrôler l'insertion spatiale des nouveaux arrivants de manière à

garantir une cohabitation pacifique des différentes catégories de population et une répartition territoriale acceptée par les acteurs en compétition parce que respectant les hiérarchies économiques et sociales reconnues comme légitimes par les populations elles-mêmes. L'opération revêt un caractère principalement politique, mais ses résultats ont un contenu économique : il n'est pas indifférent, du point de vue des résultats de l'agriculture pionnière, que la terre soit répartie entre grandes exploitations, dont le mode de gestion se rapproche de l'agriculture d'entreprise, exploitations maraboutiques, caractérisées par l'utilisation d'une main-d'œuvre dépendante non rémunérée, donc peu motivée et inexperte, ou petites exploitations familiales.

La répartition territoriale effectuée, le marabout, voire les grands exploitants laïcs susceptibles d'accueillir des agriculteurs traditionnels sur les périmètres qui leur sont concédés, sont, de fait, investis des pouvoirs fonciers traditionnels revenant au chef et fondateur d'un village en pays wolof : ils indiquent aux nouveaux arrivants les terrains qu'ils pourront défricher et sur lesquels leur seront dès lors reconnus des droits de culture sous réserve d'une mise en valeur dans les délais spécifiés. L'intervention du « borom dekh » ne va pas au-delà de la détermination des emplacements (la règle étant que les paysans les premiers arrivés ont droit aux meilleurs terrains) et les superficies dont un chef de concession, dans les limites des terres vacantes, peut obtenir l'usage, dépendent en fin de compte des forces productives, — matériel et main-d'œuvre — dont il peut disposer dans l'immédiat.

Le taux d'équipement des exploitations pionnières est nettement plus élevé, en moyenne, que celui des exploitations des anciens terroirs; par ailleurs, les superficies cultivées par actifs y sont aussi beaucoup plus élevées : l'équipement agricole est utilisé en culture extensive en partie sur la base d'un objectif d'appropriation foncière. Les chefs de concession ne voient dans la plupart des cas aucun intérêt à migrer dans les terres neuves s'ils ne sont pas en mesure de s'assurer au départ la disposition d'un équipement agricole leur permettant de se constituer un domaine foncier important (1).

Nombre de pratiques agricoles renvoient, dans le même sens, à de véritables stratégies de contrôle foncier.

De grands exploitants défrichent le seul pourtour de vastes parcelles dont la mise en culture des parties intérieures pourra être différée sans risque dans la mesure où aucun nouvel arrivant ne songera à en réclamer l'attribution.

Le caractère très extensif de la mise en exploitation agricole de certaines parcelles et la pratique de la jachère triennale dans les terres neuves, qui n'est que très secondairement respectée dans un souci de restitution de la fertilité, visent essentiellement à l'acquisition de droits d'usage sur les plus grandes superficies possibles, avant que ne soit réalisée l'occupation complète du terroir.

DES ANCIENS TERROIRS AUX TERRES NEUVES : L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE PRODUCTION AGRICOLE

L'équipement en matériel agricole des exploitations agri-

(1) On constate que les immigrants sont déjà à peu près totalement équipés avant leur départ, en deuxième lieu qu'une grande partie du matériel a été acquis en dehors du circuit de distribution officiel, qui est la coopérative, et acheté au comptant et à moindre prix à des particuliers, vraisemblablement des commerçants revendant du matériel gagé ou des paysans se désaisissant d'instruments obtenus à crédit dans les coopératives : les migrants ne se recrutent pas parmi les catégories les plus défavorisées, mais bien au contraire au sein de groupes ayant déjà accumulé un certain capital et parmi les individus susceptibles de s'insérer à leur avantage dans les circuits de l'usure.

coles du Bassin arachidier sénégalais a connu un progression considérable en quelques années à la suite des campagnes de vulgarisation entreprises à partir de 1964.

L'utilisation du semoir pour les semences d'arachide et de mil et l'utilisation de la houe attelée à traction chevaline pour les sarclages augmentent le rendement du travail dans des proportions importantes. Or, si l'on sait que ces opérations, qui doivent être réalisées dans une période de temps limitée, représentent très précisément les goulets d'étranglement de l'extension ou de l'amélioration des cultures en zone arachidière, il apparaît évident que l'introduction des machines aura toutes chances d'avoir des incidences sur les emplois du temps paysans.

Toutes choses égales par ailleurs, le paysan qui a accepté de s'équiper paraît pouvoir opérer les choix suivants : ou bien travailler moins sans augmenter ses superficies et sans améliorer ses pratiques culturales ; ou bien maintenir son effort, ce qui lui permet soit d'accroître ses superficies cultivées, soit d'opter pour des méthodes culturales plus intensives.

Or, comme nous l'avons indiqué plus haut, les exploitations agricoles dans les Terres Neuves se différencient des exploitations agricoles dans les zones de départ à un double point de vue : l'équipement agricole est meilleur et les disponibilités en terre y sont beaucoup plus importantes. Il paraît donc possible et pertinent d'étudier l'évolution de la structure des exploitations agricoles, lorsque l'on passe des anciens terroirs aux Terres Neuves, en privilégiant une méthode d'analyse des comportements économiques paysans centrée sur les stratégies d'allocation du temps de travail.

Les résultats les plus directement observables des options d'un individu sont donc : a) le temps qu'il consacre aux cultures et la façon dont il le répartit entre telle ou telle opération et telle ou telle spéculation agricole ; b) le temps de travail qu'il investit à l'hectare ; c) la superficie qu'il cultive.

Les évolutions constatées dans les Terres Neuves peuvent, de ce dernier point de vue, s'exprimer en trois propositions liées :

1° Bien que l'augmentation du temps de travail agricole soit fort importante lorsque l'on passe des anciens aux nouveaux villages, la proportion de temps consacrée à chacune des grandes spéculations agricoles — mil et arachide — demeure remarquablement stable : dans tous les cas observés, le paysan wolof mouride consacre 70 à 80 % de son temps de travail à l'arachide, 20 à 30 % au travail des mils.

Une opinion couramment répandue est que cette préférence pour l'arachide provient de ce que celle-ci a de meilleurs rendements à l'hectare que les mils (environ le double), alors que les prix en sont à peu près identiques (1 kg de mil pouvant être obtenu pour le prix d'1 kg d'arachide). Ce raisonnement ne nous paraît pas fondé. En effet, il ne tient pas compte du fait que le cultivateur wolof consacre très précisément deux fois moins de temps au travail des mils : finalement le revenu que procure une journée de travail dans l'un et l'autre cas est à peu près identique. La préférence pour l'arachide en pays wolof n'est pas, fondamentalement, le résultat d'un calcul économique mais procède beaucoup plus probablement des conditions historiques qui ont présidé à la pénétration de l'économie monétaire dans la région. Le gain de temps procuré par l'utilisation des machines étant quasiment le même pour le travail des mils ou de l'arachide, il est normal, en l'absence de l'application de méthodes culturales plus intensives, que la répartition du temps de travail des agriculteurs n'en soit pas affectée.

2° Les temps de travaux à l'hectare se modifient cependant dans des proportions importantes lorsque l'on passe des anciens aux nouveaux terroirs et que l'équipement agricole s'améliore : alors que les temps de travaux à l'hectare pour l'arachide se maintiennent, les temps de travaux à l'hectare pour les mils diminuent dans des proportions considérables (de l'ordre de 3 à 1).

3° Ainsi lorsque l'on passe des anciens aux nouveaux villages et que le taux d'équipement progresse, on observe d'une part que le rapport du temps consacré aux mils et à l'arachide demeure constant, d'autre part que les temps de travaux à l'hectare diminuent pour les mils alors que le taux d'utilisation des machines tend à y être élevé. Il s'en suit nécessairement que les surfaces en mils augmentent dans des proportions beaucoup plus fortes que celles de l'arachide (progression de 1,00 à 1,73 pour les superficies d'arachide, de 1,00 à 4,57 pour les superficies en mils).

Ces résultats, pour être correctement appréciés, exigent que soient pris en compte deux séries de facteurs : d'une part la conception que le paysan wolof des Terres Neuves se fait des possibilités d'utilisation de son équipement agricole, d'autre part des éléments de calcul économique qu'il prend en compte dans la programmation de sa campagne agricole.

Compte tenu des dates de semis, les premiers sarclages des mils et de l'arachide, si l'on souhaite obtenir des rendements normaux, doivent être faits dans le courant des trois dernières semaines de juillet. Or, on constate que la plupart des cultivateurs dans les Terres Neuves sacrifient au premier sarclage de l'arachide le premier sarclage des mils, qui n'est ainsi amorcé que très tardivement. L'agriculteur wolof sait parfaitement qu'il n'obtiendra que des rendements dérisoires sur un champ de mil sarclé deux mois après les semis. Mais il est probable, ce faisant, qu'il maximise le revenu de sa journée de travail. En effet, un premier sarclage de mil en août et septembre est fait en concurrence, non d'un premier, mais d'un second sarclage d'arachide et tout se passe bien comme si le paysan raisonnait de la façon suivante : tant d'heures consacrées au sarclage tardif des mils vont me permettre d'obtenir un rendement à l'hectare très faible mais qui me procurera malgré tout un revenu « x » ; si je renonce à cette opération pour réaliser le deuxième sarclage des arachides, les rendements en seront améliorés d'une certaine quantité correspondant à un revenu « Y » ; or, il est probable, si la saison agricole se déroule comme je le prévois, que « x » sera supérieur à « Y ». Ce calcul, au demeurant pleinement validé par les données d'enquête, ne peut être pleinement compris cependant que si l'on tient compte de la façon dont le cultivateur wolof conçoit l'utilisation de son matériel agricole : le deuxième sarclage des arachides est une opération qui demande de bien plus grandes précautions qu'un premier sarclage de mil, et la productivité du travail à la houe attelée de ce fait est meilleure dans ce dernier cas. Il paraît donc préférable d'employer au travail tardif des mils les quelques journées de travail que les animaux de trait, utilisés à plein pour les premiers travaux (semences, premiers sarclages) sont encore en mesure de fournir.

Il est possible que la façon dont le paysan wolof mouride utilise son matériel agricole soit contestable, insuffisante ou inadéquate au plan technique, mais il y a là un problème tout différent, sans rapport avec la rationalité de ses décisions dans l'allocation de son temps de travail.

BIBLIOGRAPHIE

- COPANS (J.), COUTY (Ph.), ROCH (J.), ROCHETEAU (G.). — *Doctrine et pratique du travail chez les Mourides*, travaux et documents de l'ORSTOM, 1972.
- CRUISE (G.), O'BRIEN. — *The Mourids of Senegal*. Faber and Faber. London 1971.
- PÉLISSIER (P.). — *Les paysans du Sénégal*. Imprimerie Fabrègue, Saint-Yriex, 1966 (livre 5, chap. 6 « Conquête pionnière et mouridisme dans les Terres Neuves du Ferlo occidental »).
- ROCHETEAU (G.) « Société Wolof et mobilité ». *Cab. ORSTOM, ser. Sc. Hum.*, vol. XII, n° 1, 1975.
- ROCHETEAU (G.). — « Pionniers mourides au Sénégal : Colonisation des Terres Neuves et transformation d'une économie paysanne ». *Cab. ORSTOM, ser. Sc. Hum.*, vol. XII, n° 1, 1975.
- CHEIKH (S.Y.). — *La confrérie sénégalaise des mourides*. Présence africaine, Paris, 1969.